

ANEHP  
Association Normande d'Entraide  
aux Handicapés Physiques  
28 Rue Saint Jacques  
50 310 MONTEBOURG

Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Cabinet CFG  
Christophe DEVEDEAU - HESNARD  
Commissaire Aux Comptes  
7, rue F. Buisson - Saint Contes  
BP 90011  
14651 CARPIQUET CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport de moral et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de moral du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

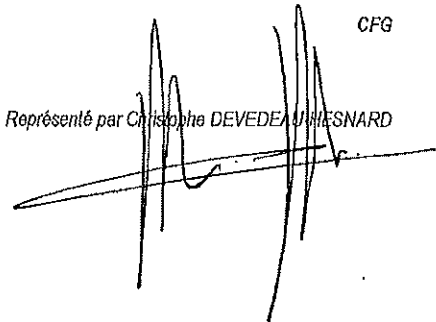
Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Contest, le 26 Juin 2020

Le Commissaire aux comptes

CFG

Représenté par Christophe DEVEDEA JAMESNARD





## Bilan cumulé – Actif – 2019

			N	N-1
Matériel subventionné	13 129,92	13 129,92	0,00	0,00
Immo Incorporelles	13 129,92	13 129,92	0,00	0,00
Terrains	72 964,96	721,25	72 243,71	72 393,71
Constructions	3 715 489,50	2 522 287,27	1 193 202,23	1 119 291,89
Créances diverses SFER	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
Agencements et installations	1 055 428,94	649 186,94	406 242,00	401 835,33
Matériel et outillage	1 112 727,86	936 930,32	175 797,54	205 558,56
Matriel de transport	426 320,69	366 739,27	59 581,42	95 475,26
Matériel de bureau	60 699,24	44 380,95	16 318,29	17 479,32
Matériel informatique	81 301,89	57 332,14	23 969,75	25 212,34
Literie	17 786,70	17 105,85	680,85	780,45
Équipement médical	31 420,04	22 587,29	8 832,75	10 314,72
Immo corporelles	6 579 139,82	4 617 271,28	1 961 868,54	1 953 341,58
Immo en cours	18 434,80	0,00	18 434,80	2 907,90
Total des immobilisations	6 610 704,54	4 630 401,20	1 980 303,34	1 956 249,48
Parts sociales	1 081,71	0,00	1 081,71	1 063,35
Dépôts et cautionnement	874,71	0,00	874,71	874,71
Total classe 2	6 612 660,96	4 630 401,20	1 982 259,76	1 958 187,54
Mat. Prem. & aliment	15 978,57		15 978,57	18 213,71
Fuel	3 108,00		3 108,00	1 956,00
Vêtements	17 178,12		17 178,12	15 766,04
Produits d'entretien	303,72		303,72	876,89
Total classe 3	36 568,41	0,00	36 568,41	36 812,64
Aide aux Postes	98 764,96		98 764,96	96 803,98
Clients divers	92 915,01	0,00	92 915,01	74 384,43
Divers handicapés	29 421,23		29 421,23	33 696,60
Dotation glob. & départ.	117 664,76		117 664,76	55 955,14
Produits à recevoir	22 883,51		22 883,51	43 732,68
Caf	104,00		104,00	239,00
Charges const.d'avance	35 312,18		35 312,18	25 453,47
Crédit de TVA à reporter	0,00		0,00	1 562,89
Association	146 309,25		146 309,25	236 250,54
Foyer A Lebarbanchon	211 836,12		211 836,12	60 422,38
Factures à établir	9 143,37		9 143,37	5 552,50
TVA sur facture à établir	192,63		192,63	0,00
Esat-Anehp	,00		0,00	19 869,27
Total classe 4	764 547,02	0,00	764 547,02	653 922,88
Sequin FCP Capitop monétaire	0,00		0,00	14 556,80
Sicav trésor public	17 203,39		17 203,39	17 257,10
Cpte s/livret CA	11,31		11,31	3 922,22
Comptes courants	605 161,10		605 161,10	383 790,31
Livret bleu	166 161,60		166 161,60	264 757,23
Intérêts courus à recevoir	864,06		864,06	401,77
Caisse	1 263,18		1 263,18	971,15
Régie d'avance	90,00		90,00	90,00
Bon de caisse Capita Assoc	170 000,00		170 000,00	155 000,00
Total classe 5	960 754,64		960 754,64	840 746,58
			Total actif	3 744 129,83 3 489 669,64

Bilan cumulé – Passif – 2019

		N	N-1
10 – Fonds de dotation		1 031 372,49	1 010 517,67
Dotation	149 615,64		149 615,64
Subventions non renouvelables	224 241,07		224 241,07
Réserves	439 646,72		398 551,26
Réserve construct° A ADAM	23 539,40		23 539,40
Excéd à affect en Rés de cpte charg Amort	171 507,14		186 507,14
Fonds dédiés Cérémonie	1 865,94		1 865,94
Fonds dédiés pour 60eAnniversaire	11 970,05		9 836,73
Fonds dédiés pour travaux	8 986,53		16 360,49
12 – Report et résultats		250 271,98	455 794,31
Résultats à affecter ou non repris	214 662,33		281 256,64
Subventions d'investissement	356 578,25		356 578,25
Report à nouveau S	4 283,49		4 283,49
Pertes en attente d'affectation	-144 986,51		-94 237,74
Dépenses pour congés payés	-5 692,33		-5 692,33
Report à nouveau solde débiteur	-103 320,48		-15 141,23
Dépenses refusées Autorité Tarification	-71 252,77		-71 252,77
13-Subventions d'équipement		123 679,83	132 373,91
Subv d'équip Lingerie	4 289,85		5 126,45
Subv.d'équipement atelier	111 129,63		116 359,63
Subv.d'équipement Véranda	5 317,34		5 954,82
Subv.d'équipement Handbike	235,62		485,62
Subv.d'équip Foyer Rest Véh	1228,60		2708,60
Subv d'équip F Rest Mat Cuis	1478,79		1738,79
14 – Provisions réglementées		286 421,04	284 837,92
Réserve de trésorerie	74 884,76		74 884,76
Diff.de réalis.d'élém.d'actifs ESAT.S	211 536,28		209 953,16
15 – Provisions pour risques et charges		182 479,71	188 089,47
Provision pour chômage E.S.A.T.C.	65 195,05		65 195,05
Provision technique E.S.A.T C	49 063,04		62 672,80
Provision formation E.S.A.T-C	22 655,78		14 655,78
Provision pour indemnité fin de carrière	10 625,84		10 625,84
Autres provisions pour charges	34 940,00		34 940,00
16 – Emprunts		521 674,88	391 533,63
CDC	294 250,00		321 000,00
Crédit Mutuel	221 360,56		63 635,99
Caution et intérêts courus non échus	6 064,32		6 897,64
4 – Comptes de tiers		1 290 569,75	1 088 915,53
Prov.CP bruts+charges	120 828,35		113 618,70
Prov.heures à récup + charges	100 316,35		76 193,84
Charges à payer	0,00		9 455,20
Factures non parvenues	12 619,38		34 303,00
Fournisseurs	108 640,59		101 715,94
Comité de gestion et CE	41 992,61		37 339,37
Provision congés payés ESAT-C	13 145,00		13 602,00
Organismes sociaux	327 965,76		275 711,39
Chèques vacances	13 646,04		189,64
Prélèvement à la source	3 055,00		0,00
Tva à payer	5 711,00		0,00
Taxe sur les salaires	8 658,00		8 214,00
Participations à reverser Manche	172 251,20		101 264,04
Foyer A. Lebarbanchon	0,00		19 869,27
Association	74 207,77		60 422,38
Esat	283 937,60		236 250,54
Dépréciat° des cptes des red,	3 160,00		331,12
Créditeurs divers exercice courant	435,10		435,10
Résultats		57 660,16	-62 392,79
ESAT-ANEHP	111 296,81		60 970,30
Foyer A. Lebarbanchon	-39 548,80		-144 986,51
Incidence prov CP et heures à rec.	-31 332,16		14 490,10
Association	17 244,31		7 133,32
<b>Total passif</b>		<b>3 744 129,83</b>	<b>3 489 669,64</b>

---

**NOM** : Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques  
**ADRESSE** : BP 52 - 28, rue Saint Jacques  
**N° SIRET** : 780 895 694 00013 **CODE APE** : 8810 C

---

Les comptes de l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques, dont le bilan d'un total de 3 744 129.83 € et le compte de résultat cumulé d'un total de 4 614 999.19 €, font apparaître un résultat comptable cumulé de 88 992.32 €.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association jeudi 25 juin 2020. L'exercice couvre l'année civile 2019.

**Fait majeur de l'exercice :**

- Sur l'ESAT, actuellement, nous avons des immobilisations en cours concernant l'extension du stockage des ateliers D Legrix, les tables ergonomiques et les châssis extérieurs. Aucun mouvement dans le personnel.
- Sur le foyer, actuellement, nous n'avons pas d'immobilisations en cours. Aucun mouvement dans le personnel.

**Règles et méthodes comptables :**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Nous avons introduit en 2005 la valorisation des congés à payer dus aux salariés ainsi que la valorisation des heures à récupérer. Cette introduction a été faite, uniquement au niveau du bilan cumulé des établissements, par prélèvement sur le fonds de dotation.

Fonds de dotation au 31/12/2019 :	149 615,64 €
Valeur des congés à payer et des heures à récupérer au 31/12/2019:	221 144.70 €
Valeur des congés à payer et des heures à récupérer au 31/12/2018 :	189 812.54 €
Incidence sur le résultat cumulé 2019 :	- 31 332.16 €

Les résultats annuels des comptes administratifs des établissements ne prennent pas en considération les congés à payer dus ni les heures à récupérer à la date de l'arrêté des comptes.

Par ailleurs, les évaluations d'IFC (sans charges) par établissement des effectifs présents au 31/12/2019 est sur les bases de la valeur des points de 2019 ressortent comme suit :

- Foyer Auguste Lebarbanchon montant global	98 165.45
- Esat montant global	<u>110 015.76</u>
<b>Total Général</b>	<b>208 181.21</b>

Les provisions inscrites au bilan sont positionnées pour faire face aux dépenses prévisibles des deux prochains exercices. L'aide occasionnelle apportée par les membres de l'Association au cours des manifestations et activités diverses au bénéfice du Foyer ou de l'ESAT n'est pas valorisée.

Les comptes de l'ESAT et du Foyer prennent en compte les dispositions comptables relatives à la dépréciation des actifs. Les modifications n'ont porté que sur les biens immobiliers et selon la mise en application de la méthode dite prospective.

La totalité des trois salaires les plus importants de l'établissement s'élève à 174 278.87 €.

Nous pouvons enfin vous préciser que les valeurs immobilisées figurant à l'actif du bilan sont amorties sur les principes suivants :

•Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
•Terrain		Non amorti
•Constructions- amortissements par composants - structure	20 à 30 ans	Linéaire
•Matériel et outillage	5 ou 10 ans	Linéaire
•Mobilier de bureau	5 ou 10 ans	Linéaire
•Agencements	10 à 15ans	Linéaire
•Matériel de transport	5 ans	Linéaire
•Matériel informatique	5 ans	Linéaire

Les stocks matériels et fournitures sont évalués au prix d'achat HT pour l'atelier, TTC pour le foyer. Les stocks produits finis sont évalués au prix de ventes HT.

Les charges à payer constituées peuvent être regroupées comme suit :

Congés à payer et charges « commercial »	13 145.00 €
Congés à payer et charges inhérentes	120 828.35 €
Heures à récupérer et charges	100 316.35 €
Charges à payer diverses	0 €
Les produits à recevoir s'élèvent à	22 883.51 €
Les charges comptabilisées d'avance à	35 312.18 €

Vous trouverez dans les documents annexés le détail des différents postes d'actif et passif. De manière synthétique, nous retraçons ci-après les principales évolutions des postes du bilan :

	31/12/18	Augmentat°	Diminut°	31/12/19
<u>1 Mvts sur capitaux</u>				
ESAT-ANEHP	743 161	169 794	223 853	689 102
Foyer A. Lebarbanchon	1 043 064	104 661	251 630	896 095
Association	315 632	24 628	20 591	319 669
Provision CP et Heures récup	-204 303		15 650	-219 952
<u>2 Mvts sur immobilisations</u>				
ESAT-ANEHP	3 297 035	106 693	25 252	3 378 476
Foyer A. Lebarbanchon	3 034 654	196 787	70 935	3 160 506
Association	68 679			68 679
<u>3. Amortissements</u>				
ESAT-ANEHP	2 334 020	155 241	19 538	2 469 722
Foyer A. Lebarbanchon	2 068 682	118 453	70 935	2 116 200
Association	44 479			44 479
<u>4. Cessions immobilisations</u>				
ESAT-ANEHP	0			0
Foyer A. Lebarbanchon	0			0
Association	0			0
<u>5. Mvts sur emprunts</u>				
ESAT-ANEHP	321 000		26 750	294 250
Foyer A. Lebarbanchon	63 636	178 117	20 392	221 361
Association	0		0	0
<u>6. Provisions</u>				
ESAT-ANEHP	10 625			10 625
ESAT commercial	142 523	13 000	18 610	136 913
Foyer A. Lebarbanchon	34 940	0	0	34 940
Association	0			0

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation du Foyer Auguste Lebarbanchon, il a été souscrit au Crédit Mutuel un emprunt de 465 000€ les dépenses seront réparties sur plusieurs années. Au 13/12/2019, les travaux de désamiantage & toiture ont été réalisés, somme prévue au PPI : 172 000 €. Le 28/11/2017, ce prêt a été garanti par une caution solidaire du Conseil Général de la Manche à hauteur de 465 000€.

Dans le cadre du financement de la construction de l'atelier Adrien Adam, un prêt de 535 000€ a été souscrit auprès du C.D.C. le 21/04/2010. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'établit à 294 250 €. Ce prêt a été garanti par le Département de la Manche à la hauteur de 535 000€ suite à une délibération du 18/12/2009.



Compte de résultat ESAT ANEHP 2019

	Réel N-1	BPA 2019	N	diff avec acc
<b>Charges</b>				
groupe1	103 683,51	99 994,00	99 869,59	
groupe2	955 656,71	897 940,00	936 310,02	
groupe3	205 084,09	210 663,00	211 811,55	
	1264 424,31	1208 597,00	1247 991,16	3,26%
<b>Produits</b>				
groupe1	1106 478,90	1113 652,00	1113 652,17	
groupe2	94 024,92	29 715,00	135 420,27	
groupe3	64 990,03	5 230,00	66 883,21	
	1265 493,85	1148 597,00	1315 955,65	14,57%
Reprise N-2	0,00	60 000,00		
		1 208 597,00		
Résultat	1 069,54		67 964,49	

Compte de résultat Foyer A Lebarbanchon 2019

	Réel N-1	BPA 2019	N	diff avec acc
<b>Charges</b>				
groupe1	256 389,11	234 263	256 097,98	
groupe2	1126 067,14	1 028 961	1068 566,27	
groupe3	272 281,88	211 935	239 832,68	
	1654 738,13	1 475 158	1564 496,93	6,06%
<b>Produits</b>				
groupe1	1378 009,36	1 362 626	1369 761,68	
groupe2	96 645,74	109 068	135 117,83	
groupe3	35 096,52	3 464	20 068,62	
	1509 751,62	1 475 158	1524 948,13	3,38%
Reprise N-2				
Résultat	-144 986,51	0	-39 548,80	

## Charges

	Nomenclature	N-1	N
60	<b>Achats</b>	<b>3 815,36</b>	<b>679,24</b>
	Boisson	118,07	173,79
	EDF	473,58	505,45
	Buffet Impasse Abbé Pierre		
	Fournitures bureau	0,00	0,00
	Médailles	0,00	
	Petit Matériel & Outillage	3 223,71	0,00
		134	
61	<b>Services extérieurs</b>	<b>911,91</b>	<b>135 988,07</b>
	Loyer rue du 8 mai	2 922,82	2 995,80
	Loyer aube nouvelle	50 830,08	50 481,00
	Location Imp, Abbé Pierre	51 594,24	53 030,88
	Entretien espaces verts	5 551,93	8 560,73
	Entretien bâtiments	1 621,05	3 372,79
	Assurances	2 473,54	2 688,86
	Entretien Agt Installation	19 718,25	14 314,21
	Cotisations	200,00	260,00
	Documentation		283,80
62	<b>Autres services extérieurs</b>	<b>3 927,06</b>	<b>3 239,99</b>
	Honoraires comm.aux cptes	293,76	300,24
	Annonces publicité	82,66	97,66
	Photos	0,00	0,00
	Cadeaux départs en retraite	0,00	33,00
	Frais & commissions/prest	14,84	27,71
	Déplacements	170,00	0,00
	Missions réceptions	1 726,00	925,50
	Fleurs	386,46	404,00
	Affranchissements	924,14	1 135,88
63	<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 034,00</b>	<b>2 077,00</b>
	Impôts locaux	1 984,00	2 027,00
	Droits d'enreg & timbres	50,00	50,00
64	<b>Charges de personnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Primes , aut charges div Pel	0,00	0,00
	Primes médailles travail	0,00	0,00
65	<b>Autres charges de gestion</b>	<b>1 514,20</b>	<b>0,00</b>
	Charges diverses de gestion	0,00	
	Dettes irrécouvrables	1 514,20	0,00
66	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Frais financiers	0,00	0,00
	Intérêt emprunt CM	0,00	0,00
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>624,00</b>	<b>53,47</b>
	Ch s/exercices antérieurs	624,00	53,47
	charges excep Ch Vac	0,00	0,00
68	<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>0,00</b>	<b>3 160,00</b>
	Dépréciat° des créances	0,00	3 160,00
69	<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>705,00</b>	<b>788,00</b>
	Imp s/Stés ss but lucratif	705,00	788,00
		<b>147 531,83</b>	<b>145 985,77</b>

## Produits

	Nomenclature	N-1	N
70	<b>Ventes</b>	<b>128 282,62</b>	<b>126 082,59</b>
	Loyers de garage	6 036,36	6 060,66
	Loyers Aube Nouvelle	56 122,00	54 008,26
	Loyers rue du 8 mai	2 975,76	2 495,96
	Loyers Imp Abbé Pierre	62 741,50	63 197,71
	Ventes diverses	407,00	320,00
74	<b>Subvention</b>	<b>2 765,00</b>	<b>2 449,00</b>
	Subventions communales	2 765,00	2 449,00
	Subv. Manche Habitat	0,00	0,00
75	<b>Autres produits de gest.</b>	<b>5 566,28</b>	<b>5 295,00</b>
	Cotisations	4 515,00	4 495,00
	Quêtes mariages et dons	201,37	0,00
	Redevance pour fermage	849,91	800,00
	Rbt Divers	0,00	0,00
	Prd divers de gest° cour.	0,00	0,00
76	<b>Produits financiers</b>	<b>2 347,67</b>	<b>15 590,35</b>
	Intérêts livret	2 347,67	15 590,35
77	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 789,23</b>	<b>1 108,06</b>
	Dons et legs	845,40	842,01
	Produits sur exercices ant.	943,83	266,05
	Produits exceptionnels	0,00	0,00
	Pdt des cession él actifs	0,00	0,00
78	<b>Reprises s/Amort&amp;Prov</b>	<b>9 040,55</b>	<b>12 705,08</b>
	Reprise Prov des redevables	0,00	331,12
	Reprise fonds déd Ch Vacances	0,00	0,00
	Reprise sur Réserv Travaux	9 040,55	12 373,96
79	<b>Transferts de charges</b>	<b>4 873,50</b>	<b>0,00</b>
	Transferts de charges d'exploitat°	0,00	0,00
	Rembt Sinistres Assurances	4 873,50	0,00
		<b>154 664,85</b>	<b>163 230,08</b>

Résultat :

7 133,32 17 244,31